

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 463 071

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 17115**

(54) Enveloppe comportant une paroi antérieure, une paroi postérieure et un support d'information.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 27/00.

(22) Date de dépôt..... 1^{er} août 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 2 août 1979, n° P 29 31 407.6.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 8 du 20-2-1981.

(71) Déposant : KIESER Gerhard, résidant en RFA.

(72) Invention de : Gerhard Kieser.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Brot,
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

- 1 -

L'invention concerne une enveloppe munie d'une paroi antérieure, d'une paroi postérieure et d'un support d'information, les parois antérieure et postérieure présentant chacune une région détachable, les bords de séparation des 5 parois antérieure et postérieure, du côté de la région détachable respective, ne coïncidant pas.

Une enveloppe de cette espèce est connue par le brevet US 3 411 699. Les parois antérieure et postérieure présentent chacune une bande de transport qui peut être détachée 10 après le traitement. Par le DE-AS 2 024 403, on connaît une enveloppe présentant une perforation, qui traverse les parois antérieure et postérieure et qui permet de détacher un bord latéral le long de cette perforation. La grandeur 15 de l'enveloppe est choisie de telle sorte que le bord du support d'information est situé à l'intérieur de l'enveloppe qui reste après détachement du bord. Pour le retrait du support d'information, le bord des parois antérieure et postérieure présente une découpure et le support d'information présente une région de prise en forme de patte qui 20 dépasse de cette découpure. Ainsi, il est nécessaire d'appliquer tout d'abord un traitement spécial aussi bien à la paroi antérieure qu'à la paroi postérieure et au support 25 d'information, avant le collage.

L'invention a pour but de fournir une enveloppe de l'espèce définie plus haut, qui puisse être fabriquée de façon simplifiée et de laquelle, après l'avoir ouverte conformément à sa destination, on puisse facilement retirer le support d'information.

Dans une enveloppe de l'espèce définie plus haut, ce 30 problème est résolu, selon l'invention, par le fait qu'une seule des parois présente au moins une bande de transport.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description d'exemples d'exécution, représentés par les dessins sur lesquels:

35 La figure 1 est une perspective arrachée d'une enveloppe;

La figure 2 est une coupe suivant la ligne II-II de la

figure 1;

La figure 3 est une vue éclatée de l'exemple d'exécution de la figure 1.

On expliquera tout d'abord, à propos de la figure 2, 5 la constitution des couches successives, celles-ci étant écartées les unes des autres sur la figure 2 pour plus de clarté. L'enveloppe présente une paroi antérieure 14, dont la largeur est choisie de telle sorte qu'à l'aide de trous de guidage 27, 28 prévus des deux côtés, on peut la faire 10 passer sous forme de bande à travers des appareils de traitement de bande, en particulier un appareil d'assemblage sans fin. D'un côté est prévue une perforation 12, de sorte que la bande de transport 16 présentant les trous de guidage peut être séparée. Au recto de la paroi antérieure 15 sont prévues des cases ou marques 19 nécessaires à 1 l'adresse de l'enveloppe. Au verso, la paroi antérieure est rendue opaque par une impression appropriée, de sorte que le contenu de la chemise ne peut pas être lu par des personnes non autorisées.

20 La paroi postérieure 15 ne présente pas de bandes de report munies de trous de guidage et elle est plus étroite, en conséquence. Elle est juste assez large pour pouvoir être collée en sa région marginale, au moyen de lignes de collage 39, 30, à la surface située au-dessus et pour 25 qu'entre les régions d'assemblage fixe ainsi formées, il reste suffisamment de place pour le support d'information proprement dit 17 entre ces régions de collage.

Entre la paroi antérieure 14 et la paroi postérieure 15 est disposé le support d'information 17. Sur le côté 30 resté fermé 31 de l'enveloppe, le support d'information 17 ne présente pas de bande de report ou bien celle-ci a été séparée, avant l'assemblage des parties de l'enveloppe, sur une largeur telle que le support d'information 17, par l'un de ses bords 32, soit placé librement dans la chemise 35 près du bord formé par la ligne de collage 29. Sur son côté opposé, dans l'exemple d'exécution des figures 1 à 3, le support d'information 17 présente également une bande

- 3 -

de report munie des trous de guidage correspondants, de telle sorte que les trous de guidage des deux bandes de report de la paroi antérieure 14 et du support d'information 17 sont alignés. Au moyen de la ligne de collage 5 30, on colle la paroi postérieure 15 à la face inférieure du bord extérieur du support d'information 17. Le support d'information 17 présente à sa face supérieure une ligne de collage 33, décalée vers l'intérieur à côté des trous de guidage et au moyen de laquelle on le colle à la face inférieure de la paroi antérieure 14. En outre, la paroi postérieure présente à ses bords, transversalement à la direction de la bande, des lignes de collage 34, 35 au moyen desquelles les parois antérieure et postérieure sont collées par les faces correspondantes.

15 Pour séparer les régions collées entre elles et séparables 10, 11 des parois antérieure et postérieure et 25 du support d'information, les parois antérieure et postérieure et le support d'information présentent des perforations 12, 13 et 26. Celles-ci, comme on le voit 20 surtout par les figures 1 et 2, sont disposées avec décalage entre elles, de telle sorte qu'une fois que l'on a séparé les régions détachables collées entre elles, 10, 25 et 11, le support d'information 17 dépasse par son bord 18 le bord de séparation 12 et la paroi postérieure 15 dépasse à nouveau latéralement, par son bord de séparation 13, le bord du support d'information 17. Ainsi, dans l'exemple d'exécution représenté, le bord de séparation 12 de la paroi antérieure est décalé vers l'intérieur et vers le milieu, relativement à la ligne 25 de séparation 26 du support d'information placé en dessous, et la ligne de séparation 26 du support d'information est à nouveau décalée vers l'intérieur, relativement au bord de séparation 13 de la paroi postérieure.

Dans l'exemple d'exécution représenté, par dessus la 35 paroi antérieure 14 est encore prévu un deuxième support d'information 20, qui reste chez l'expéditeur en tant que copie de traitement. Il présente deux bords de transport

- 4 -

munis de trous de guidage alignés sur ceux qui se trouvent en dessous. La liaison entre le deuxième support d'information et la chemise proprement dite s'effectue au moyen de simples empreintes 23, 24 prévues dans la région mar-
5 ginale extrême ou encore au moyen de simples collages par points. Par suite, après le traitement définitif, le deuxième support d'information peut être séparé simplement et reste chez l'expéditeur, tandis que l'enveloppe propre-
10 ment dite qui reste, avec le support d'information qu'elle contient, est envoyée à un destinataire.

Pour ouvrir l'enveloppe, on la saisit fermement entre le pouce et l'index, à son extrémité opposée au côté d'ouverture, à l'endroit indiqué par les flèches 36, 37, tandis que de l'autre main, on saisit la région séparable dans
15 la région des flèches 38, 39. Puis, on la sépare, par les régions séparables 10, 25 et 11, de la façon indiquée par la figure 1, ce qui fait que le support d'information 17 devient visible entre les parois antérieure et posté-
rieure et que l'on peut facilement le saisir pour le
20 tirer.

Dans le mode d'exécution décrit ci-dessus, on a adopté une paroi antérieure plus étroite que la paroi postérieure. Naturellement, au lieu de la paroi antérieure, la paroi postérieure pourrait aussi être plus étroite. Pour l'in-
25 vention, l'important est tout d'abord que l'une des deux parois de l'enveloppe soit plus étroite que le support d'information et que l'autre paroi soit plus large que le support d'information.

En principe, il est possible aussi de disposer les
30 lignes de séparation de façon telle qu'une fois que l'on a arraché les régions détachables, l'une des parois de l'enveloppe soit plus étroite que le support d'information, tandis que l'autre paroi présente la même largeur que le support d'information. Toutefois, dans ce mode d'exécution
35 le support d'information n'est pas aussi facile à saisir que dans le mode d'exécution décrit ci-dessus.

- 5 -

Dans les modes d'exécution ci-dessus, le support d'information 17 présente toujours une région détachable 25, servant de bande de transport et servant à guider le support d'information. Toutefois, si cela n'est pas nécessaire, 5 on peut aussi la supprimer et on donne alors au support d'information 17 une largeur telle que le bord 18 présente, après l'insertion dans l'enveloppe formée des parois antérieure et postérieure, la même relation avec les bords de séparation 12 et 13 des parois antérieure et postérieure.

10 Avec le mode d'exécution décrit ci-dessus, il n'est plus du tout nécessaire de traiter la paroi postérieure 15, car il n'est plus nécessaire de prévoir une entaille pour retirer le support d'information. Selon l'invention, on adopte une paroi postérieure formée d'un papier non 15 transparent, de sorte qu'il n'est même plus nécessaire de l'imprimer pour éviter que des informations du support ne soient visibles par transparence. Il devient ainsi possible d'amener la paroi postérieure sous forme de bande non traitée.

20 L'enveloppe décrite ci-dessus, avec le support d'information, se fabrique de façon usuelle dans des machines à fonctionnement sans fin, de sorte qu'un grand nombre d'enveloppes de ce genre, munies de supports d'information, peuvent être guidées sous forme de bande sans fin à travers des imprimantes rapides correspondantes. 25 On a expliqué ci-dessus l'exemple d'exécution de l'invention à propos de formulaires sans fin, mais les enveloppes conçues selon l'invention peuvent aussi servir individuellement.

Dans la description des exemples d'exécution, l'enveloppe contient chaque fois un seul support d'information. 30 Toutefois, de la même façon, plusieurs supports d'information peuvent aussi être prévus et ils peuvent être reliés à l'enveloppe par un bord, comme indiqué ci-dessus, ou encore, insérés librement dans l'enveloppe.

REVENDICATIONS

- 1.- Enveloppe munie d'une paroi antérieure, d'une paroi postérieure et d'un support d'information, les parois antérieure et postérieure présentant chacune une région détachable, les bords de séparation (12, 13) des parois antérieure et postérieure (14, 15), du côté de la région détachable respective (10, 11), ne coïncidant pas, cette enveloppe étant caractérisée par le fait qu'une seule paroi (14) présente au moins une bande de transport (16).
- 10 2.- Enveloppe selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la largeur du support d'information (17) est choisie de telle sorte que l'un de ses bords (18) est situé entre les deux bords de séparation (12, 13) espacés mutuellement des parois antérieure et postérieure (14, 15).
- 15 3.- Enveloppe selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la paroi antérieure présentant une marque (19) comporte la bande de transport (16).
- 4.- Enveloppe selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les bords de séparation (12, 13) sont disposés de telle sorte qu'après la séparation des régions détachables (10, 11), la paroi postérieure (15) dépasse la paroi antérieure (14).
- 25 5.- Enveloppe selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait qu'un deuxième support d'information (20) est relié à l'enveloppe (1).
- 6.- Enveloppe selon la revendication 5, caractérisée par le fait que le deuxième support d'information (20) est relié à l'enveloppe, au moins sur deux côtés opposés, au moyen d'empreintes (23, 24) prévues aux bords (21, 22) de l'enveloppe.
- 30 7.- Enveloppe selon la revendication 4, caractérisée par le fait que le deuxième support d'information (20) est sous forme de copie de traitement détachable.
- 8.- Enveloppe selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait que le support d'information (17) présente une région détachable (25) reliée aux régions séparables (10, 11) des parois antérieure et postérieure (14, 15).

- 7 -

9.- Enveloppe selon la revendication 8, caractérisée par le fait que la ligne de séparation (26) de la région détachable (25) est espacée de l'une des lignes de séparation (12, 13) des parois antérieure et postérieure
5 (14,15).

Fig.1

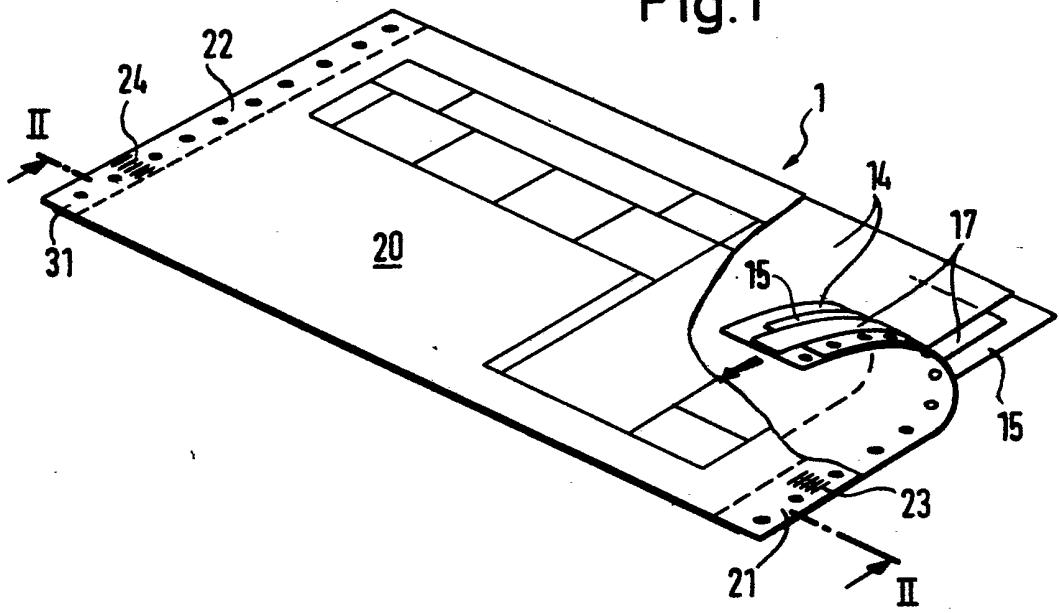


Fig.2

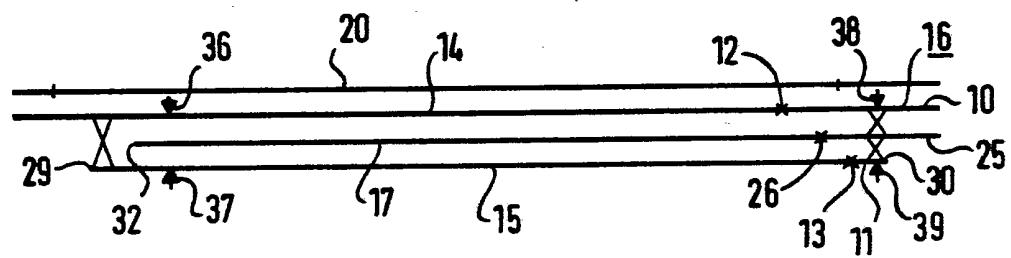


Fig. 3

